

Fiche E : Le bilan de santé de la PAC

1. Le contexte

Un « bilan de santé » de la PAC à mi-parcours est engagé en 2008 afin de procéder à des ajustements de la réforme de 2003 et d'engager une réflexion prospective pour la mise en place d'une nouvelle PAC à l'horizon 2013.

Les discussions ont été initiées le 20 novembre 2007 à travers la communication de la Commission européenne (CE) au Conseil et au Parlement européen. Ces discussions sont censées aboutir à une nouvelle législation avant la fin de l'année.

2. Les propositions de la Commission européenne

La CE a fait plusieurs propositions dans le cadre du bilan de santé :

- *Simplification du régime de paiement unique*

La CE a tenté de répondre à la question récurrente sur la répartition des aides de la PAC en proposant différentes mesures.

Notamment, elle souhaite inciter les Etats membres à sortir du modèle historique du paiement unique et répartir les aides sur la base d'un montant unique à l'hectare entre les agriculteurs d'une même région.

Elle veut introduire un plafond et un plancher pour les paiements des agriculteurs soit :

- une dégressivité des paiements à partir de 300 000 € par exploitation
- une réévaluation du plancher: « *un niveau minimal de paiements peut être introduit ou bien la surface minimum exigée peut être fixée à un niveau plus élevé* ».

Par ailleurs, la Commission propose une analyse au cas par cas des risques potentiels d'un découplage total des aides et des alternatives éventuelles au niveau régional. Elle mentionne que les aides couplées doivent être maintenues dans les régions où le niveau de production est faible, mais important sur le plan environnemental et économique.

- *Saisir de nouvelles opportunités et mieux répondre aux attentes du marché*

La Commission souhaite entamer une réflexion sur la pertinence des outils de gestion de l'offre qui existent. L'objectif est de déterminer comment il serait possible de développer un mécanisme qui servirait de filet de sécurité, sans recourir aux ventes subventionnées sur le marché intérieur ou sur le marché international. Une étude va être menée dans ce cadre là.

De plus, elle envisage la mise en place de certaines mesures concrètes :

- Réduction des mécanismes d'intervention pour la plupart des céréales à l'exception du blé tendre. Elle justifie cette position par la montée en croissance des agrocarburants et la hausse de la demande des céréales.
- Suppression du régime des quotas laitiers à l'horizon 2015, avec d'ici là des mesures transitoires : augmentation annuelle du quota et mesures spécifiques dans certaines régions comme les régions montagneuses qui auraient des difficultés à maintenir un niveau de production minimum.
- Fin du mécanisme du gel obligatoire des terres et compensation de ses effets bénéfiques sur l'environnement par des mesures de développement rural.

- *Relever des nouveaux défis*

La modification des instruments de marché traditionnels et le passage au découplage des aides ont introduit de nouveaux débats sur les différentes manières de gérer les risques (risques de prix et risques de production). Pour la CE, les outils du deuxième pilier sont la réponse appropriée à tous ces risques.

Selon elle, le principal défi à relever c'est la lutte contre le changement climatique qui va se faire à travers l'introduction des agrocarburants (10% de la consommation totale de carburants d'ici 2020) et le développement des énergies renouvelables (20% des énergies totales d'ici 2020). Elle mentionne également comme enjeux majeurs une meilleure gestion de l'eau et le maintien de la biodiversité.

La CE propose donc de relever tous ces défis en renforçant les mesures de développement rural qui existent et la conditionnalité. Elle souhaite également inciter à la recherche et à l'innovation pour l'environnement et la productivité.

Pour aller dans ce sens, il pourrait être envisagé d'augmenter de 2% chaque année la modulation obligatoire de 2010 à 2013 (c'est-à-dire le transfert budgétaire progressif d'une partie des aides du premier pilier). En effet, aucun financement supplémentaire ne sera disponible en faveur de la PAC au cours de la période 2007-2013.

3. Les perspectives

La France est très active sur le dossier du bilan de santé en raison de son intérêt particulier pour la PAC (c'est le principal pays bénéficiaire) et de sa prochaine présidence du Conseil européen en juillet 2008. De plus, le ministre de l'agriculture français a affiché sa volonté de porter le débat sur la PAC au-delà du bilan de santé 2008 dans une perspective de réorientation de la PAC à l'horizon 2013.